

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1391

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fonction publique: les promesses d'un accord ambigu

L'accord entre le gouvernement genevois et sa fonction publique, venant après le succès de la table ronde vaudoise, annonce-t-il un été socio-politique aussi clément que l'hiver paraissait sombre? Au bout du lac, depuis deux lustres, jamais le climat n'avait été aussi décrispé.

CELA FAIT PLUS de dix ans que Genève est entrée, après quelques années d'excès et d'excédents, dans l'ère des déficits et des rabattements budgétaires, notamment sur le coût de la fonction publique, tandis que sa dette enflait. D'année en année, pourtant, c'était le pilotage à vue, les «négociations» sous la pression du court terme et de la grève. De ce point de vue déjà, l'accord valable pour trois ans, signé le 9 juin par le Conseil d'Etat et six organisations de la fonction publique, paraît représenter un changement non négligeable.

Jusqu'à présent, pas de réduction du niveau de vie

Durant toute cette période, une seule mesure véritablement structurelle a été prise de manière définitive: la suppression du «ratrappage», cette prime que les fonctionnaires genevois touchaient pour compléter l'indexation annuelle, de rigueur, en vue de compenser également l'inflation de l'année en cours. Pour le reste, les économies internes ont surtout porté sur les effectifs ainsi que sur le freinage – ponctuel mais répété – de mécanismes multiplicateurs prévus par une législation pour l'essentiel toujours en vigueur: l'indexation (tantôt gelée, tantôt partielle, tantôt complète), la progression à l'ancienneté vers un treizième mois complet (tantôt stoppée, tantôt régulière) et l'augmentation automatique du traitement dans une fonction (idem). D'un point de vue macro-économique et sociologique, c'est certes une contraction de la quote-part de la fonction publique – qui reste favorisée par rapport au reste de la société. Mais d'un point de vue individuel, les fonctionnaires, eux, n'ont pas eu à subir une réduction de leur niveau de vie.

L'accord passé est ambigu dans ses effets. Fondé sur une projection de l'augmentation de charges de personnel, il perpétue le type de démarches décrit ci-dessus pour ramener à 246 millions de francs ce que l'auto-

matisme porterait sinon à 333 par diverses astuces: indexation sur six mois, report dans le temps de l'augmentation automatique. Selon le point de vue, on jugera que c'est 246 de trop, ou 87 de trop.

Remettre à plat le statut de la fonction publique

Ce qui est plus intéressant dans cet accord, c'est, pour la première fois, la volonté protocolée de mettre à profit le temps ainsi assuré pour remettre à plat le statut de la fonction publique et ses conditions de rémunération. La contrepartie (mais en est-ce vraiment une tant c'est une condition du succès?), c'est l'engagement d'une négociation à ce propos, selon des modalités qui restent à définir paritairement. L'accord prévoit même une sorte de cogestion de la politique des effectifs par rapport aux demandes des services.

On met là le doigt sur l'ambiguité structurelle d'une démarche dans laquelle tant le Conseil d'Etat que ses partenaires trouvent certes leur intérêt: la nature contractuelle de l'engagement. Or institutionnellement, démocratiquement, elle est impossible. Les syndicats négocient pour la fonction publique, mais le gouvernement n'est pas un employeur (il est tout au plus le service des ressources humaines). L'employeur c'est le peuple (initiatives, référendums), le Grand Conseil. C'est de là que découle la nature unilatérale, et non contractuelle, du statut des fonctionnaires auquel leurs organisations sont par ailleurs si attachées. Que le Parlement ait débattu la semaine dernière de l'accord, avant d'approver la semaine prochaine le budget 1999 qui en découle, ne le lie en rien juridiquement, et encore moins le corps électoral.

L'important est bien ailleurs: dans le climat de sérénité que l'accord peut rétablir. Tout dépendra maintenant de la qualité des propositions et du dialogue que le Conseil d'Etat parviendra à promouvoir en vue de réformes d'ici la fin

de la législature, en décembre 2001 – c'est également le terme de l'accord conclu. *fb*

Médias

LA FACULTÉ DE droit et des sciences économiques de l'Université de Berne a autorisé, à certaines conditions, la publication de thèses sur WWW et sur CD-ROM. Les premières thèses sont de Messieurs Spahni et von Arb se trouvent l'adresse: http://www.staempfli.com/digital-publications/html_d/idv.html

LA *NZZ* a entrepris la publication d'une série de brochures sur des sujets d'actualité dans une collection intitulée *NZZ Fokus*. Les premiers cahiers sont consacrés à *Shareholder Value*, aux ombres de la deuxième Guerre mondiale, à la technologie des gènes, à l'Islamisme et à la globalisation.

LA *LIBERTÉ* ET son cousin *Le Courrier* ont modifié leur présentation. Au surplus *La Liberté* affiche mieux sa réalité dans un sous-titre nouveau: «Quotidien romand édité à Fribourg»

L'ÉMISSION *VOILÀ, DE* la Télévision suisse alémanique, a ajouté le Tessin dans son programme d'information sur la vie dans la partie de la Suisse qui ne parle pas l'allemand. L'émission passe le mardi à 21h35 sur SF 1.

UN HEBDOMADAIRE GRATUIT n'a pas à informer ses lecteurs. Le dernier numéro de la *ZüriWoche* ne contenait aucune information sur la cessation de parution. On commence à comprendre que l'entreprise déficitaire a tenu compte du lancement envisagé prochainement de deux quotidiens gratuits pour les pendulaires. *À suivre. cfp*